

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 JUIN 2023

**Délibération n°2023.06.082.B**

**Attribution d'une subvention à l'association Développement Réseaux 16 pour l'organisation du Salon Direction Emploi**

LE PREMIER JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 16 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 mai 2023

**Secrétaire de Séance:** Michel ANDRIEUX

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir :**

Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL à Bertrand GERARDI, Dominique PEREZ à Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Isabelle MOUFFLET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023\_06\_82B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER JUIN 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.06.082.B**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RESEAUX 16 POUR L'ORGANISATION DU SALON DIRECTION EMPLOI**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30303 -3] FACILITER LE RECRUTEMENT SUR LE TERRITOIRE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Accès des jeunes à l'emploi

L'association Développement Réseaux 16 a organisé le 23 février 2023, pour la 12<sup>ème</sup> année, le Salon Direction Emploi dont l'objet est de favoriser la rencontre entre les entreprises qui recrutent et les personnes en recherche d'emploi ou d'une reconversion. Comme chaque année, plus de 100 exposants ont été accueillis. En revanche, 2 800 personnes se sont rendues au salon contre 3 500 visiteurs en moyenne. Cette baisse de fréquentation pourrait s'expliquer par la baisse du taux de chômage.

Ce salon s'inscrit en cohérence avec le projet d'agglomération et plus particulièrement sur le pilier : pour un territoire qui crée des emplois. Aussi, la feuille de route emploi insertion prévoit le soutien et le financement d'évènements pour faciliter le recrutement sur le territoire.

Le Salon s'étant déroulé avant le vote du budget 2023, une avance de 7 500 € a été octroyée par le conseil communautaire dans le cadre de la délibération n°2022.12.245.

Conformément au budget voté, il est proposé de verser le solde de la subvention 2023 à hauteur de 7 500 €, portant à 15 000 € le montant du soutien financier à cet évènement.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 15 000 € à l'association Développement Réseaux 16 pour l'organisation du Salon Direction Emploi,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023\_06\_82B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions et avenants à intervenir.

<b>Pour : 23</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023\_06\_82B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023  
Publication : 06/06/2023



25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Convention  
entre GrandAngoulême et l'association  
Développement Réseaux 16

Année 2023

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

*ENTRE*

**La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération n° 2023.XX.XXX du 1<sup>er</sup> juin 2023, ci- après dénommée GrandAngoulême, d'une part

*ET*

**L'association Développement Réseaux 16 (DR16)**, domiciliée 27 place Bouillaud – 16000 ANGOULEME, représentée par sa Présidente, Madame Annick Andrieux, d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA SUBVENTION**

Dans le cadre de sa compétence développement économique du territoire, GrandAngoulême décide d'attribuer une subvention à l'association DR 16 afin de soutenir :

- L'organisation générale du Salon Direction Emploi les 22 et 23 Février 2023 au Parc des Expositions de Grand Angoulême – Espace Carat

**ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

Pour permettre l'organisation de ces différentes actions, le GrandAngoulême attribue à l'association DR16 une subvention d'un montant de **15 000 €**.

Une avance de 7 500 € a été versé conformément à la délibération N° 2022.12.245 du Conseil Communautaire du 8 décembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20230601-2023\_06\_82B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023  
2023

Le solde soit 7 500 €, sera versé sur présentation d'un bilan du forum de recrutement

Cette subvention sera versée sur le compte ouvert à Crédit Agricole Charente Périgord  
Code guichet : 00148  
Code banque : 12406  
N°de compte : 80005437702  
Clé : 79  
IBAN : 0969320062

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Cette subvention devra être utilisée pour l'organisation du Salon Direction Emploi 2023.

### **ARTICLE 4 : CONTROLE D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

En application de l'article 10 de la loi du 12 juillet 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'association DR16 devra produire un compte rendu financier détaillé qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier devra être déposé auprès de GrandAngoulême dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

### **ARTICLE 5 : REPRESENTATION DE GRAND ANGOULEME**

L'association devra inviter à chacune des réunions de son conseil d'administration ou assemblée générale un représentant de GrandAngoulême.

### **ARTICLE 6 : PROMOTION DE L'IMAGE DU GRAND ANGOULEME**

L'association s'engage à promouvoir le partenariat avec GrandAngoulême en apposant son logo sur l'ensemble de ses supports principaux informatifs ou promotionnels et à faire bénéficier à GrandAngoulême de l'ensemble des prestations de communication accordées aux autres partenaires de l'action.

### **ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année 2023.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

*La Présidente de DR16,*

**Annick ANDRIEUX**

*Le Conseiller délégué de GrandAngoulême*

**Michel BUISSON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023\_06\_82B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023